

## **Règlement de Location Les Canotiers**

- Avant l'appareillage le chef de bord désigné se doit de connaître le bateau loué, avoir vérifié le matériel d'armement et de sécurité et munir l'équipage d'une brassière adaptée par personne.
- Le chef de bord s'engage à prendre toutes les précautions vis-à-vis de la sécurité du bateau, de ses passagers et des autres, ainsi que pour la préservation de l'environnement.
- Le bateau sera restitué à l'heure, propre et sec. Tout dommage sera facturé ou déduit de la caution.
- Tout retard non justifié sera à régler dans sa tranche horaire correspondante, majorée de 25%.
- Les Canotiers se réserve le droit d'annulation pour cause météorologique, technique ou de discipline.
- Les Canotiers se dégagent de toute responsabilité en cas de perte, vol ou endommagement de bien à bord du bateau ou pendant l'embarcation.
- J'accepte et m'engage à respecter ces conditions